Charte de la salle d'étude Collège

À jour le 26 juin 2023,

AVANT L'HEURE

● Je prévois mes affaires pour m'avancer dans mon travail.

● Après chaque récréation, je me range dans le rang prévu pour la salle d'étude et attends le surveillant. Il est interdit d'attendre devant la porte de la salle.

● Aux intercours, je m'y rends directement.

● Je dois me présenter à l'heure. Tout retard sera inscrit dans mon carnet de liaison.

● Toute absence de la salle d'étude devra être justifiée auprès du Responsable Vie Scolaire.

● Je dois avoir l'accord préalable du surveillant pour me rendre au CDI.

DURANT L'HEURE

● Je rentre en silence et m'installe rapidement dans le calme. Il peut arriver que le surveillant présent m'indique la place que je dois occuper.

● Je suis responsable de ma table. Si elle est dégradée, j'en informe le surveillant dès le début de l'étude. Je ne la dégrade pas moi-même.

● Je me mets rapidement à travailler et mets tout en œuvre pour ne pas déranger les autres élèves dans leur travail.

● Le travail de groupe est interdit sauf autorisation du surveillant.

● Si je dois me déplacer, j'en demande l'autorisation au surveillant.

● Je ne peux pas quitter la salle d'étude pour aller chercher un livre sur mon niveau. Quelques livres, dictionnaires sont à disposition. Pour les emprunter, je dois m'inscrire auprès du surveillant.

● Je m'inscris auprès du surveillant pour pouvoir utiliser les ordinateurs mis à disposition dans la salle. Je peux les utiliser uniquement pour effectuer du travail donné par les enseignants.

EN FIN D'HEURE

● Je laisse ma table propre, je ramasse les papiers par terre s'il y en a pour les mettre à la poubelle en sortant.

● J'attends l'autorisation pour me lever, je mets ma chaise sous la table durant la journée et sur la table en fin de journée. Je quitte la salle dans le calme.

● Si j'utilisais un ordinateur, je me déconnecte de mes sessions ouvertes, en particulier Google Workspace for Education, Ecole directe... ; j'éteins l'écran et l'unité centrale.